



Garantie de produit

DS-230.13F-0414

**Globally Proven
Construction Solutions**

GARANTIE LIMITÉE

Sous réserve des conditions et exclusions mentionnées ci-dessous, LATICRETE INTERNATIONAL, INC. (« LATICRETE ») garantit que les produits fabriqués par LATICRETE International, Inc. seront exempts de tout défaut de fabrication et ne se détérioreront pas au cours d'un usage normal durant une période de un (1) ans à compter de la date d'achat, lorsqu'ils ont été installés en conformité avec les spécifications écrites et les directives de LATICRETE et les normes de l'industrie

AVERTISSEMENT

LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE EST OFFERTE EN LIEU ET PLACE DE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS AUCUNE GARANTIE BASÉE SUR DES ÉCHANTILLONS OU DES DÉCLARATIONS VERBALES, QUI SERA ACCORDÉE EN DEHORS DE CELLE STIPULÉE DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SONT EXCLUES.

RECOURS EXCLUSIF

L'unique et exclusive réparation en cas de violation des termes de cette garantie limitée est le remplacement du produit LATICRETE qui s'est avéré défectueux*. Advenant que le recours exclusif et unique n'atteigne pas son but essentiel, la responsabilité de LATICRETE se limite au remboursement du prix d'achat du produit.

EXCLUSIONS

LATICRETE ne saurait être tenue responsable de l'exécution des travaux non conformes aux instructions de LATICRETE et aux directives standard de l'industrie. Les fissures causées par des mouvements structurels, des flexions excessives ou d'autres défauts au niveau du support ne sont pas couvertes.

LATICRETE N'EST PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ACCESSOIRES ET INDIRECTS (Y COMPRIS DE TOUTE PERTE DUE À DES RETARDS) SUBIS PAR L'ACHETEUR OU DES TIERS.

*** REMARQUE :** *L'efflorescence est un phénomène naturel qui se produit dans tous les mortiers de ciment Portland et ne constitue pas un défaut.*

NON-CESSION

La présente garantie limitée n'est ni transférable ni cessible.

PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Pour soumettre une réclamation au titre de la présente garantie limitée, il faut notifier LATICRETE par écrit dans les trente (30) jours qui suivent la constatation du défaut de fabrication présumé. LATICRETE peut, aux termes de cette garantie limitée, exiger la soumission d'une preuve d'achat et d'utilisation du produit.

Adresser la réclamation à :

LATICRETE International, Inc.
1 LATICRETE Park North
Bethany, CT 06524-3423, États-Unis
Attn. : Technical Service Department

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Pour tous renseignements et besoins d'assistance technique, appeler les services techniques de LATICRETE :

Numéro sans frais : 1 800 243-4788, poste 235
Téléphone : +1 203 393-0010, poste 235
Télécopieur : +1 203 393-1948

LATICRETE International, Inc.
One LATICRETE Park North, Bethany, CT 06524-3423 USA • 1.800.243.4788 • +1.203.393.0010 • www.laticrete.com

©2014 LATICRETE International, Inc.
Toutes les marques de commerce indiquées sont la propriété intellectuelle de leur propriétaires respectifs.